



N° 13 614\*01

**DEMANDE DE DÉROGATION  
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION  
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

**A. VOTRE IDENTITÉ**

Nom et Prénom : **NATACHA BOU CHART**  
Ou Dénomination (pour les personnes morales) : **Ville de Calais**  
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :  
Adresse : **N°67 Rue Place du Soldat Inconnu**  
Commune : **Calais**  
Code postal : **62170**  
Nature des activités : **Commune de Calais**  
Qualification :

**B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS**

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique / Nom commun	Description (1)
<p><b>B3 : 12 espèces d'oiseaux nicheurs:</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>● Le Cochevis Huppé (<i>Galerida cristata</i>)</li><li>● La Linotte mélodieuse (<i>Carduelis cannabina</i>)</li><li>● Le Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>)</li><li>● La Mésange bleue (<i>Cyanistes caeruleus</i>)</li><li>● Le Rougegorge familier (<i>Erithacus rubecula</i>)</li><li>● La Mésange charbonnière (<i>Parus major</i>)</li><li>● Le Moineau domestique (<i>Passer domesticus</i>)</li><li>● Le Rougequeue noir (<i>Phoenicurus ochruros</i>)</li><li>● Le Pouillot véloce (<i>Phylloscopus collybita</i>)</li><li>● L'Accenteur mouchet (<i>Prunella modularis</i>)</li><li>● La Fauvette grisette (<i>Sylvia communis</i>)</li><li>● Le Troglodyte mignon (<i>Troglodytes troglodytes</i>)</li></ul>	<p>Sur l'aire d'étude immédiate, 12 espèces d'oiseaux nicheurs protégés sont présents sur site. Ces espèces font partie essentiellement du cortège des milieux boisés ( 7 espèces), des milieux semi-boisés ( 2 espèces) et des milieux anthropiques ( 3 espèces). Et malgré la mise en place des mesures "éviter" et "réduire", ces milieux restent fortement impactés par le projet, notamment par destruction et perturbation des habitats en phase travaux.</p> <p><i>Ce groupe fait également l'objet d'un Cerfa pour perturbation de specimens d'espèces animales protégées.</i></p>

**C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION \***

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Requalification des espaces publics du front de mer à Calais

*La présentation détaillée du projet et sa justification sont faites dans le dossier de demande de dérogation au titre de l'article L.411-2 du Code de l'Environnement.*

Suite sur papier libre

**D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION \***

Destruction	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : Voir ci-dessous
Altération	<input type="checkbox"/>	Préciser : Voir ci-dessous
Dégradation	<input type="checkbox"/>	Préciser : Voir ci-dessous

Destruction d'habitats de repos et/ou de reproduction sur les emprises du projet et à proximité (déangement).

*Voir l'ensemble des explications dans le dossier de demande de dérogation au titre de l'article L.411-2 du Code de l'Environnement.*

Suite sur papier libre

**E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS \***

Formation initiale en biologie animale	<input type="checkbox"/>	Préciser :
Formation continue en biologie animale	<input type="checkbox"/>	Préciser :
Autre formation	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : Ingénieur environnement

Dans le cadre du projet, une assistance environnementale sera mise en place afin de sensibiliser les personnes travaillant pendant la phase chantier et afin d'assurer le respect des mesures d'évitement et de réduction définies.

*Voir explications détaillées dans le dossier de demande de dérogation au titre de l'article L.411-2 du Code de l'Environnement*

**F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION**

Préciser la période :

Les travaux sont prévus pour une durée de trois ans à partir d'octobre 2019.

ou la date :

**G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION**

Régions administratives : Hauts-de-France  
Départements : Pas-de-Calais  
Cantons :  
Communes : Calais

**H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE \***

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos	<input type="checkbox"/>	
Mesures de protection réglementaires	<input type="checkbox"/>	
Mesures contractuelles de gestion de l'espace	<input type="checkbox"/>	
Renforcement des populations de l'espèce	<input type="checkbox"/>	
Autres mesures	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Dans le cadre du dossier de demande de dérogation au titre de l'Article L411-2 du Code de l'Environnement, plusieurs mesures d'évitement, de réduction, et d'accompagnement des impacts ont été définies, en vue de garantir le maintien de l'état de conservation des espèces.

Mesures d'évitement :

- M E01 : Optimisation des emprises du projet afin de limiter les impacts ;
- M E02 : Phasage des travaux vis-à-vis des oiseaux, des amphibiens, et des chiroptères ;
- M E03 : Diagnostic arboricole complet ;
- M 04 : Eviter les risques de pollution des milieux adjacents en phase chantier.

**Mesures de réduction :**

- M R01 : Mise en place d'un plan lumière adapté en phase chantier et d'exploitation ;
- M R02 : Eviter les risques d'introduction de limiter la dispersion d'espèces exotiques envahissantes.

**Mesures de compensation :**

- M C01 : Création du ou de zone(s) humide(s) ;
- M C02 : Création de nichoirs pour le Faucon crécerelle ;
- M C03 : Nouveaux aménagements pour les chiroptères ;
- M C04 : Gestion de la zone humide compensatoire accueillant les espèces déplacées.

*L'ensemble de ces mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement sont présentées en détail dans le dossier de demande de dérogation au titre de l'article L.411-2 du Code de l'Environnement.*

Suite sur papier libre

## I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Un suivi scientifique sera mené afin de vérifier la pertinence des mesures et leur efficacité. Ces suivis feront l'objet de comptes-rendus qui seront tenus à disposition.

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à : **CAVAIS**  
Le : **22 Novembre 2019**  
Votre signature



